

**30.01.2017**

## **CYCLISME**

### **Composition de la commission mixte nationale**

FFC : Alex CORNU (DTN adjoint), Julien THOLLET (EN Route) et Joachim LOMBARD (CTN VTT)  
FF Sport U : Pascal BARNIER (Aix-en-Provence) – Bertrand GAUTIER (directeur national adjoint)

La participation aux 2 épreuves nationales Cyclistes (CFU Route et Coupe de France VTT) ne seront pas soumises à qualification régionale ou de conférence. Les engagements se feront directement auprès du CRSU organisateur **via l'AS et le CRSU d'appartenance**.

Bien entendu, cela ne doit pas empêcher les régions ou conférences qui le souhaitent d'organiser des championnats (inter)académiques (ou des «regroupements» pour assurer la promotion de ces activités. La formule est libre avec possibilité de se rattacher à une épreuve fédérale FFC sous conditions d'accord préalable entre la FFC et la FFSU.

### **1 – CYCLISME SUR ROUTE**

#### **Date et lieu du championnat de France**

**Le 22 avril 2017**  
**La Barben (Aix-Marseille)**

#### **Date limite de retour des engagements via le CRSU d'appartenance**

**31 mars 2007**

Organisateur : CRSU Aix-Marseille  
Mail : [crsu-marseille@univ-amu.fr](mailto:crsu-marseille@univ-amu.fr)  
Site : [www.sport-u-marseille.com](http://www.sport-u-marseille.com)

#### **1.1 Formule sportive sur 2 journées**

Les articles du présent règlement n'excluent en aucun cas l'application des règlements généraux de l'UCI et de la Fédération Française de Cyclisme auxquels il faut se référer dans les cas non prévus ci-dessous. Le fait de participer aux championnats de France universitaires de cyclisme implique l'adhésion du présent règlement (prise de licence FFSU) et le respect du code de la route.

Définitions : le directeur de course est l'organisateur technique de l'épreuve (une personne connaissant bien la discipline). Le président du jury est un arbitre national désigné par la commission régionale des arbitres. Faire en sorte que les arbitres et commissaires sollicités soient issus des clubs partenaires locaux.

#### **Engagements**

L'engagement des licenciés FFSU se fait directement auprès du CRSU organisateur via les CRSU d'origine qui doivent impérativement en être informé.

#### **Permanence**

Une permanence de départ le matin des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> jours de compétition en un lieu à préciser sur place et dans le dossier du CFU. Les concurrents y reçoivent des informations de course et un dossard qui ne sera remis que sur présentation de la carte d'étudiant et de la licence de l'année en cours. Les dossards sont utilisés comme tels qu'ils ont été fournis sans avoir été découpés, pliés ou réduits. Une caution pourra être exigée par le comité d'organisation pour les dossards et plaque de cadre.

#### **Protocole**

La remise des récompenses des Championnats de France universitaires de cyclisme se déroule

immédiatement après la course sur le podium protocolaire situé à proximité de la ligne d'arrivée. Les concurrents ci-dessous sont tenus d'être présents au protocole final, en tenue de course ou aux couleurs de leur AS :

- les 3 premières filles en individuel et combiné.
  - les 3 premiers garçons en individuel et combiné.- les 3 premier(e)s « handisports » si il y a des demandes spécifiques et si l'organisateur a prévu cette modalité avec les instances régionales de la FF Handisport. La CMN doit bien entendu en être informée très en amont du championnat pour étude et validation. Outre la faisabilité technique, les questions liées à la sécurité des participants seront examinées.
  - la première équipe JF et JG de la course en ligne (présence au moins 2 des 3 coureurs). Ce titre n'est décerné que s'il y a au moins 4 équipes classées.
- Equipes dames : à défaut de pouvoir faire un classement par équipe dames sur 3 participantes de la même AS (ayant fini la course) avec 4 équipes minimum classées, il est possible de le faire sur 2 participantes de la même AS (ayant fini la course) à condition qu'il y ait au moins 4 équipes classées. Si ce n'est pas possible, aucun classement par équipe dames ne sera fait et aucun titre ne sera décerné.

Tout coureur absent à la cérémonie protocolaire est privé de sa médaille et des éventuels maillots et lots remportés au cours de l'épreuve.

La remise des récompenses en individuel et au combiné (CLM et CEL) donne lieu à :

- Remises d'un maillot tricolore et d'une médaille d'or à chaque vainqueur.
- Remise de médailles pour les 2 et 3èmes.
- Bouquet possible pour les 3 premier(e)s.

S'agissant du classement par équipe, se référer au chapitre dédié plus loin.

Rappel des règles générales : l'hymne national n'est pas joué lors des cérémonies protocolaires de CFU.

## **ROUTE : CONTRE-LA-MONTRE**

Se déroule impérativement la première journée de compétition.

### Article 1 - Organisation

L'épreuve de contre-la-montre des Championnats de France Universitaires de cyclisme est organisée par un Club, une AS ou Comité sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme et de la Fédération Française du Sport Universitaire.

### Article 2 - Type d'épreuve

L'épreuve est inscrite au calendrier de la Fédération Française de Cyclisme et au calendrier de la Fédération Française du Sport Universitaire.

### Article 3 - Participation

L'épreuve n'est ouverte qu'aux licenciés FFSU et limitée à 150 participants. Cet effectif peut être réduit par l'organisateur pour des raisons de sécurité en fonction du parcours. Prévoir un parcours sécurisé pendant au moins 3h00.

### Article 4 - Ordre de départ

Le 1er départ a lieu de préférence en début d'après midi (en fin voire en soirée si les conditions de sécurité l'exigent). Les coureurs s'élancent de minute en minute. En fonction du nombre de participants, cet intervalle peut évoluer. La liste et les modalités de départ seront publiées à la permanence de départ et/ou sur le site FFSU ou de l'organisateur. Une diffusion sur les sites spécialisés en cyclisme est aussi possible.

Les championne et champion de France de l'année précédente partiront en dernier. Juste avant eux partiront les classés au CFU de l'année n-1 par ordre inverse de leur classement. Avant ceux-ci, les autres engagés partiront en tenant compte des informations disponibles sur chaque coureur (classement FFC...).

**Important** : il conviendra de placer les membres des équipes de France FFC, les professionnels et les stagiaires-pro dans la liste de départ avec une vigilance toute particulière, le responsable sportif (technique) du CFU et le président des commissaires statueront en accord avec la CMN.

#### Article 5 - Départ

Chaque concurrent doit se présenter pour le contrôle de sa bicyclette au plus tard 15 minutes avant son heure de départ.

#### Article 6 - Parcours

Dès le départ du premier concurrent, le parcours ne peut être emprunté que par les coureurs en course et le véhicule suiveur (accord du directeur de course).

#### Article 7 - Ravitaillement

Le ravitaillement n'est pas autorisé au cours de l'épreuve de CLM.

#### Article 8 - Véhicule suiveur

Chaque concurrent peut être suivi par un véhicule qui doit être au préalable dûment accrédité (préciser la procédure dans le dossier du CFU). Ce véhicule doit se trouver à plus de 10m en arrière des coureurs.

#### Article 9 - Dépannage

Le dépannage doit se faire impérativement sur la partie droite de la chaussée par l'assistant présent dans le véhicule. Le conducteur restera obligatoirement à bord du véhicule suiveur. Aucune intervention en roulant.

### **ROUTE : COURSE-EN-LIGNE**

En cas de contre-la-montre, la CEL se déroule la seconde journée de compétition. De préférence sur un parcours en circuit voire un circuit en ligne. Classements individuels JF et JG. Classements par équipe d'AS de 3 JF ou 3 JG (sauf cas particulier chapitre dédié ci-dessous) établi sur la base des épreuves individuelles.

#### Article 1 - Type d'épreuve

L'épreuve est inscrite au calendrier de la Fédération Française de Cyclisme et au calendrier de la Fédération Française du Sport Universitaire (préciser s'il y a apport de points pour classement FFC).

#### Article 2 - Participation

L'épreuve est seulement ouverte aux licenciés FFSU et limitée à 190 participants. Cet effectif peut être réduit par l'organisateur pour des raisons de sécurité en fonction du parcours. L'effectif minimal est fixé à 4 par catégorie (règle générale pour la délivrance d'un titre national FFSU).

#### Article 3 - Assistance technique

Le service d'assistance technique neutre est assuré par au moins 2 véhicules de l'organisation pour les hommes. Prévoir également au moins 1 véhicule pour les dames (modulable en fonction des effectifs réels).

Les concurrents sont priés de mettre à disposition de ces véhicules leurs paires de roues.

#### Article 4 - Véhicules des directeurs sportifs

Pour des raisons d'équité entre « petites et grosses AS », les véhicules suiveurs de directeurs sportifs ne seront plus autorisés. Par contre, les voitures des entraîneurs nationaux ou autres cadres techniques de la FFC et de la FFSU seront autorisées, après avis du directeur de course, notamment pour disposer d'informations utiles à la gestion de la compétition et à la sélection d'éventuels collectifs « France U ».

#### Article 5 - Radio-Tour

Les informations de la course sont émises sur une fréquence en Mhz ou un canal (CB) à préciser sur le lieu de course.

### **ROUTE : COMBINE CLM+CEL**

Il n'est pas obligatoire de s'engager dans les 2 épreuves mais pour ceux qui y participent, un classement combiné sera établi. Le classement du combiné est obtenu en cumulant les résultats

individuels, places ou points obtenus en CLM et CEL par chaque JF ou JG ayant participé aux 2 épreuves. Modalités pour départager les égalités : la meilleure place obtenue lors du CLM sera déterminante (le préciser aux commissaires).

#### **ROUTE : PAR EQUIPE CEL JF et JG**

Le classement par équipe concerne uniquement la CEL. Le classement est obtenu en cumulant les 3 meilleurs résultats JF ou JG de chaque AS (2 classements distincts). Calcul aux places. Modalités pour départager les égalités : la meilleure 3ème place obtenue par l'équipe sera déterminante.

Equipes dames : à défaut de pouvoir faire un classement par équipe dames sur 3 participantes de la même AS (ayant fini la course) avec 4 équipes minimum classées, il est possible de le faire sur 2 participantes de la même AS (ayant fini la course) à condition qu'il y ait au moins 4 équipes classées. Si ce n'est pas possible, aucun classement par équipe dames ne sera fait et aucun titre ne sera décerné.

Ce classement ne donne pas lieu à remise de maillot tricolore. La première équipe recevra une gravure à remettre à l'AS et les 3 coureurs concerné(e)s recevront un tee-shirt de champion de France FFSU. Enfin, chacun(e) des 9 concurrent(e)s appelé(e) sur le podium recevra une médaille.

## **2 – COUPE DE FRANCE DE VTT**

### **Date et lieu de la Coupe de France**

**14 mai 2017**  
**à Autrans (CRSU de Grenoble)**

### **Date limite de retour des engagements via les AS et CRSU d'appartenance**

**14 avril 2017**

Organisateur : CR Sport U GRENOBLE  
Mail : [crsu-grenoble@orange.fr](mailto:crsu-grenoble@orange.fr)  
Site : <http://www.sport-u-grenoble.com/>

Les modalités de course seront précisées ultérieurement (en ligne dès que possible et au plus tard dans le dossier de l'épreuve) et, pour tout ce qui ne sera pas précisé, les règlements FFC s'appliqueront.

En parallèle, une animation pourra être organisée. Cette animation sera ouverte à tous les étudiants licenciés. Le programme laissera la possibilité de participer au Cross et aux éventuelles animations. Les modalités seront précisées dès que possible et, au plus tard, dans le dossier d'engagement à la compétition soit au moins 1 mois avant.

#### **Titres décernés :**

- Vainqueurs JF et JG Coupe de France U de VTT Cross-country
- Vainqueurs JF et JG Coupe de France U par équipe de VTT Cross-country (3 pilotes de la même AS). Le classement par équipe se fera à partir des résultats de la course individuelle.

Pour qu'un titre soit effectivement délivré, il faudra qu'au moins 4 pilotes (en individuel) ou 3 équipes prennent effectivement le départ